

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2301 Analyse des pratiques			
Ancien Code	PEDE2B31ANAPR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2310		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Marc BLONDEAU (marc.blondeau@helha.be) HELHa Campus Mons Cédric LEDENT (cedric.ledent@helha.be) HELHa Gosselies Pascalie PAPADIMITRIOU (pascalie.papadimitriou@helha.be) Joël DESSEILLE (joel.desseille@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Catherine VAN NIEUWENHOVEN (catherine.van.nieuwenhoven@helha.be) Bernard VAN KEIRSBILCK (bernard.van.keirsbilck@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B31ANAPRA Analyse des pratiques

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B31ANAPRA Analyse des pratiques 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des pratiques			
Ancien Code	12_PEDE2B31ANAPRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB2311		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascalie PAPADIMITRIOU (pascalie.papadimitriou@helha.be) Joël DESSEILLE (joel.desseille@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Analyser sa pratique pédagogique (dispositif pédagogique et posture enseignante) individuellement et avec d'autres en s'appuyant sur des référents théoriques (issus de la recherche en éducation, en didactique et en sciences humaines) et sur des savoirs issus de l'expérience, afin d'établir une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves puis de les réguler

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant.e sera capable de décrire, interpréter, évaluer une situation de classe documentée sous la forme d'une vidéo à l'aune des référents travaillés au cours, et de projeter les réflexions sur sa pratique professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenus de l'unité d'enseignement

S'approprier les concepts de

- Réflexion et réflexivité
- Pratique réflexive
- Faire la classe
- Analyse réflexive
- Analyse de l'activité et autoconfrontation
- Gestes professionnels
- Expériences d'apprentissage
- Processus de conduite de classe

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

UE à 3 crédits

Volume 1 : 7,5h

Volume 2 : 15h

Démarches d'apprentissage

Activités d'apprentissages prévues et méthode(s) d'enseignement

Le cours alternera des exposés théoriques, des discussions en groupes, du travail sur des documents écrits, du travail en autonomie et de l'analyse de vidéos.

Mode d'enseignement

Dispositif d'enseignement : Présentiel et travail autonome

Volume 1 : en grand groupe : 7,5h

Volume 2 : 15h en groupe de 20 à 25.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Modalités d'évaluation et critères

Examen écrit

Session d'examens de fin de premier quadrimestre (janvier) au terme du Q1

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pour l'examen

Possibilité d'apporter des notes manuscrites (longueur max. d'une feuille = 1 recto-verso).

Les étudiants à besoins spécifiques peuvent contacter le titulaire pour définir les modalités.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).